



POIS DE PRINTEMPS : Pucerons (cf Cultur'Info n°17)

COLZA D'HIVER : Pucerons cendrés

BLE TENDRE D'HIVER : Fongicide, Pucerons des épis

BLE DUR : Maladies

COLZA D'HIVER

PUCERONS CENDRÉS

Continuez la surveillance en particulier sur les bords de champs, pour l'instant évolution très faible mais les conditions météo sont favorables à l'évolution des populations.

Période de risque : jusqu'au stade G4 (10 premières siliques bosselées).

Seuil indicatif de risque : 2 colonies/m²

BLE TENDRE D'HIVER

Stade : DFE (dernière feuille étalée) à épiaison.

FONGICIDE

Pour ceux qui ont fait l'impasse du T1, intervenir dès que la dernière feuille est bien étalée.

Dans les autres situations, attendre le gonflement début épiaison.

Méthodes alternatives : choix de variétés résistantes aux maladies

PUCERONS DES EPIS

Période de risque : du stade épiaison au stade grains pâteux.

Seuil d'intervention : 1 épi sur 2 colonisés par au moins 1 puceron. Très peu de parcelles atteignent ce seuil.

Méthodes alternatives : les auxiliaires de cultures sont très efficaces sur ce ravageur (larves de syrphes et coccinelles, hyménoptères parasitoïdes...). Vérifiez leur présence avant traitement. Si présence, différez le traitement et surveillez pour voir l'évolution des populations de pucerons.

BLE DUR

Stade : gaine fendue à DFE

MALADIES

Septoriose toujours très peu présente.

Attendre la floraison pour une protection fongicide visant le risque fusariose, excepté si présence de rouille.

Avant tout traitement phytosanitaire vérifier l'usage et la dose sur : <https://ephy.anses.fr/>
BSV disponible sur : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal>

Si aucune alternative aux produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade.
Des alternatives préventives existent dans le Hors Série 2017.

Rédacteurs : Conseillers Productions Végétales
Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres

<http://www.deux-sevres.chambagri.fr>

Réglementation phytosanitaire :

www.deux-sevres.chambagri.fr/environnement/guide-de-lenvironnement.html

OPÉ.COS.ENR.n°29 du 22/11/2017

La CA79 est agréée par le Ministère chargé de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA

